

Réflexions et commentaires sur le document de consultation

« Vers une politique gouvernementale sur la conciliation travail-famille »

Introduction

Le Carrefour action municipale et famille (CAMF) regroupe les municipalités et MRC du Québec intéressées par le soutien à apporter aux familles. Son expertise en matière de politique familiale municipale est unique et remonte à la fin des années quatre-vingt, période où les premières politiques municipales ont été adoptées.

Depuis, il a développé une expertise de promotion et d'accompagnement des politiques familiales municipales. En 2002, le Carrefour était identifié par le gouvernement du Québec comme organisme de soutien technique aux municipalités et MRC désireuses de se prévaloir du programme gouvernemental de mise sur pied ou de mise à jour d'une politique familiale. En septembre 2004, 77 des 81 municipalités et MRC, bénéficiant du programme du MESSF, retenaient les services d'accompagnement et de démarrage du Carrefour, services également couverts par le programme du MESSF.

Dans le cadre de ce programme gouvernemental, une entente est également en cours entre le MESSF et le CAMF relativement à la promotion de la politique familiale municipale.

Le soutien à apporter aux familles en matière de conciliation travail-famille est une des composantes de la politique familiale municipale et sera certes, dans les prochaines années, un pôle majeur de cette politique compte tenu des besoins spécifiques des familles en cette matière.

Le présent document vise particulièrement à démontrer comment une politique familiale municipale est un levier pour *créer des conditions favorables au plein épanouissement des liens familiaux* tel que stipulé dans le message introductif du ministre Claude Bécharde dans le document de consultation.

Appréciation globale du document de consultation

Le Carrefour partage la vision du ministre de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille de *doter le Québec d'une politique familiale rassembleuse et adaptée aux nouvelles réalités des familles*. En effet, seule une démarche concertée et à l'écoute du vécu des familles sera susceptible *d'avoir un impact sur la décision d'avoir ou non des enfants*.

Ces propos amènent le Carrefour à formuler trois premières recommandations :

RECOMMANDATION 1

Considérant l'importance du partenariat en matière de politique familiale, le Carrefour recommande au ministre de poursuivre, voire d'intensifier les activités du Forum des partenaires de la politique familiale.

Ce lieu de rencontre entre les divers réseaux sectoriels, en lien avec les familles, est une occasion privilégiée d'échanges d'informations et de développement de projets en partenariat favorisant l'objectif rassembleur d'une politique familiale.

RECOMMANDATION 2

Considérant l'importance d'être à l'écoute des besoins des familles, le Carrefour recommande au ministre d'intensifier le rôle du Conseil de la famille et de l'enfance, particulièrement en matière de consultation auprès des familles.

RECOMMANDATION 3

Le Carrefour recommande également au ministre de soutenir le rôle du Carrefour action municipale et famille, particulièrement en matière de consultation auprès des municipalités relativement à l'organisation du milieu de vie des familles.

La référence dans le document de consultation au contenu de la récente recherche-action « Stimuler la pénétration de la recherche sur la famille dans les municipalités québécoises » sur les centres d'intérêt municipaux sur la famille est des plus pertinentes : l'identité et le sentiment d'appartenance; le loisir accessible et rassembleur des familles; les familles vues sous l'angle des générations; les rapports entre les municipalités et d'autres instances d'intervention auprès des familles; les défis particuliers en fonction de la conjoncture sociopolitique; les problèmes sociaux et économiques qui affectent les familles.

Cinq priorités d'une politique familiale sont identifiées dans le document : 1) améliorer le soutien financier destiné aux enfants et aux familles, par une aide plus généreuse, plus équitable et plus simple, 2) poursuivre le développement des services de garde de qualité et adapter ceux-ci aux besoins des parents, 3) offrir un régime d'assurance parentale plus généreux, plus accessible et plus souple à l'occasion de la naissance ou de l'adoption d'un enfant, 4) établir de solides partenariats pour appuyer les familles et 5) mettre en place des mesures pour faciliter la conciliation travail-famille. Le Carrefour reconnaît l'importance de ces priorités susceptibles de rejoindre un très grand nombre de familles. Elles visent l'équité et tiennent compte des besoins des familles.

Toutefois, dans la conciliation travail-famille, la conciliation de la citoyenneté avec le travail et la famille est également un volet à considérer. Il serait donc intéressant, en matière de politique familiale, de faire une place au soutien à apporter aux parents dans leur rôle « citoyen ».

RECOMMANDATION 4

Considérant l'importance de la participation des parents en milieu scolaire, dans les services de garde et dans les activités sportives et de loisirs; considérant que de tels engagements des parents sont souvent limités, voire compromis, compte tenu de l'investissement important de temps exigé par le monde du travail et ses horaires; considérant que l'organisation de services doit tenir compte de plus en plus de ces contraintes afin de faciliter la participation des parents à ce rôle citoyen; le Carrefour recommande qu'une attention particulière soit portée à la conciliation de la citoyenneté avec le travail et la famille.

Concernant le régime d'assurance parentale, le Carrefour apprécie la détermination du gouvernement du Québec dans sa négociation avec le gouvernement fédéral. Dans l'état actuel des choses, trop de parents n'ont pas les moyens d'utiliser pour une longue période le programme fédéral. Ils ne se qualifient pas à l'assurance-emploi et n'ont pas accès à ce régime.

Enfin, le document invite à agir globalement. En effet, il est intéressant de constater l'importance d'agir simultanément à trois niveaux : en matière familiale, au niveau du milieu de travail et dans le milieu de vie.

RECOMMANDATION 5

Conséquemment, le Carrefour recommande que des actions simultanées soient réalisées afin de relever le grand défi de la conciliation travail-famille.

Le milieu de vie

Pour le Carrefour, c'est particulièrement le troisième volet, celui du milieu de vie, qui fait l'objet du contenu du présent document. *Adapter l'offre de services aux réalités des familles* fait partie intégrante du développement d'une politique familiale municipale.

RECOMMANDATION 6

Le Carrefour recommande que l'organisation des services, à partir du milieu de vie, soit priorisée en matière de conciliation travail-famille et, à cet égard, il produira des documents de réflexion et d'animation portant sur l'organisation du milieu de vie et la conciliation travail-famille.

Des réponses conjuguées et harmonisées sont souhaitées dans le document. De plus en plus, on constate que les solutions en matière de conciliation travail-famille doivent être issues d'initiatives concertées et simultanées dans plusieurs secteurs d'activités. À l'instar du document de consultation, le Carrefour endosse l'importance de l'établissement de partenariats d'appui aux familles... comme une voie des plus prometteuses.

Le volet spécifique « milieu de vie » est très propice à la nécessaire concertation de la communauté en faveur des familles. Partie intégrante d'une politique familiale municipale, le milieu de vie fait appel à l'organisation, au partenariat, au sentiment d'appartenance et à la responsabilité collective issue de la communauté locale.

Le projet d'une politique familiale municipale comporte également une dimension régionale. À cette fin, le Carrefour partage également la préoccupation exprimée dans le document de consultation lorsqu'il réfère aux CRÉ comme acteurs majeurs du développement local et régional. La contribution des MRC doit également être encouragée en cette matière. Ce mécanisme de concertation pourrait s'avérer, une fois de plus, fort utile pour atteindre un véritable consensus sur des mesures de conciliation travail-famille. Le transport en commun est un bel exemple de l'importance d'une concertation régionale afin de trouver des solutions adéquates pour faciliter les déplacements quotidiens des familles.

RECOMMANDATION 7

Le Carrefour recommande que des liens s'intensifient entre les CRÉ, les MRC et le Carrefour afin de promouvoir en milieu régional le développement de mesures portant sur l'organisation du milieu de vie et la conciliation travail-famille.

Le spécifique municipal de la conciliation travail-famille

Au-delà des infrastructures et de l'aménagement du territoire, la municipalité devient de plus en plus préoccupée par la qualité de vie des personnes et en particulier des familles vivant sur son territoire. Sa spécificité en matière de conciliation travail-famille s'exprime dans quatre champs distincts :

- dispensateur de services;
- aménagiste;
- catalyseur;
- milieu de travail.

Dispensateur de services : Elle ajoute à son offre de services aux citoyens, des services plus spécifiques aux familles;

Aménagiste : Elle prévoit des aménagements qui tiennent compte de l'entité familiale;

Catalyseur : Elle facilite la concertation des divers acteurs de son territoire autour de projets familiaux;

Milieu de travail: Elle offre à ses parents employés municipaux des conditions de travail qui tiennent compte du statut de parents.

Les politiques familiales municipales proposent déjà une panoplie d'initiatives et de services directement ou indirectement en lien avec l'organisation du milieu de vie et le soutien aux familles dans les activités quotidiennes.

RECOMMANDATION 8

Dans chacun des quatre champs d'intervention suivants : dispensateur de services, aménagiste, catalyseur et milieu de travail, le Carrefour recommande aux municipalités et MRC la mise en place de mesures spécifiques portant sur l'organisation du milieu de vie et la conciliation travail-famille.

Exemples d'actions à promouvoir

La municipalité dispensatrice de services :

- Accès aux services municipaux;
- Accès à l'information afin de permettre aux parents de gagner du temps;
- Activités familiales à coûts abordables afin de favoriser le temps/famille;
- Soutien à la vie associative afin de promouvoir la solidarité entre familles;
- Activités pour les enfants et adolescents en dehors du calendrier et des horaires scolaires;
- Horaires des activités de loisir et culturelles tenant compte des horaires de travail;
- Périodes libres pour des activités familiales;
- Accueil et intégration des nouveaux arrivants dans la communauté.

La municipalité aménagiste :

- Lieux d'activités accessibles facilement (distance, horaires);
- Horaires de transport en commun également les week-ends et le soir afin de tenir compte des travailleurs ayant des emplois atypiques;
- Soutien au transport municipal et intermunicipal;
- Promotion de la proximité des services avec les habitations familiales;
- Promotion de l'aménagement de services à proximité des lieux de travail;
- Comité permanent en urbanisme sur l'organisation spatiale du milieu de vie.

La municipalité catalyseur de la communauté :

- Activités de concertation interservices municipaux;
- Activités de concertation dans la MRC;
- Activités de concertation multisectorielle dans la communauté;
- Association avec des organismes et entreprises afin d'offrir des activités familiales;
- Sensibilisation des divers acteurs du milieu à leur rôle dans la conciliation travail-famille;
- Partenariat avec des organismes qui apportent un soutien aux personnes âgées à domicile;
- Partenariat municipal/scolaire;
- Promotion du soutien parental dans l'organisation du milieu de vie;
- Partenariat avec les services de santé et les services sociaux;
- Partenariat avec les services de garde.

La municipalité milieu de travail:

- Conditions de travail facilitant la conciliation travail-famille au personnel municipal, dont les horaires flexibles et les congés familiaux.

RECOMMANDATION 9

Considérant l'importance d'offrir aux parents, employés municipaux, des conditions de travail qui tiennent compte du statut de parents, le Carrefour recommande que la conciliation travail-famille soit un objectif partagé entre tous les partenaires concernés par l'organisation du travail en milieu municipal.

La transversalité et la conciliation travail-famille

De plus en plus, on se rend à l'évidence que la conciliation travail-famille est une notion qui dépasse largement la responsabilité des parents et des milieux de travail. C'est toute la société et les secteurs d'activités qui sont concernés par ce besoin de conciliation. Conséquemment, c'est une notion qui doit prendre en compte une concordance des temps sociaux et familiaux, comme il est exprimé dans les bureaux européens du temps en tant que mode de gouvernance dans les villes. À titre d'exemples, on ne peut plus penser horaire de travail sans référer aux horaires des déplacements, des services de garde et des commerces. C'est un tout et des actions doivent être posées simultanément si nous voulons permettre aux familles une meilleure gestion des temps sociaux et familiaux.

La référence que le document de consultation fait aux expériences européennes en cette matière relativement à la gestion du temps est des plus pertinentes. Conscient de ces réalités, depuis quelques années déjà, le Carrefour a tenu en mai 2003, avec l'Organisation mondiale de la Famille, région Nord-Amérique, une importante Conférence nord-américaine ayant pour thème « Du temps pour la famille : c'est l'affaire de tous ! ». Les conclusions de cet événement rejoignent les propos du document de consultation lorsqu'il affirme le besoin d'une *planification temporelle des activités et services* en vue d'un véritable changement.

RECOMMANDATION 10

Conséquemment, le Carrefour recommande qu'un grand chantier québécois soit initié sur les temps sociaux et familiaux et que le monde municipal y soit associé plus particulièrement, compte tenu de son rôle spécifique dans le développement du milieu de vie.

La Déclaration sur l'importance du temps pour les familles

Une des conclusions de la Conférence nord-américaine nommée précédemment, fut l'adoption d'une « Déclaration sur l'importance du temps pour les familles ». Elle est présentée intégralement en annexe au présent document alors qu'elle est un outil de promotion de la reconnaissance du besoin de temps pour les familles et une invitation à poser des actions collectives en cette matière.

RECOMMANDATION 11

Le Carrefour recommande que la « Déclaration sur l'importance du temps pour les familles » soit adoptée par les divers partenaires concernés par la conciliation travail-famille.

Rôle de l'État

En ce qui concerne le volet spécifique « milieu de vie », le rôle de l'État devrait en être un de soutien, d'accompagnement, d'encouragement. Le programme actuel de soutien au démarrage des politiques familiales municipales est un bon exemple de la nature du soutien gouvernemental à apporter. C'est également un champ pertinent pour développer des initiatives en matière de conciliation travail-famille. Ce programme maintient l'engagement de l'État, favorise l'investissement local et régional et laisse le milieu être le maître d'œuvre de son projet.

RECOMMANDATION 12

Conséquemment, le Carrefour recommande que le programme spécifique du MESSF en matière de politique familiale municipale soit reconduit au-delà de 2006 avec un incitatif particulier aux projets ayant un volet portant sur la conciliation travail-famille.

Conclusion

L'évolution extrêmement rapide de notre société depuis quelques décennies n'a pas bénéficié de changements nécessaires et adéquats pour soutenir véritablement les familles aux prises avec la vie moderne et trépidante. Bien au contraire, ce sont les familles qui, bon an mal an, essayent de trouver, tant bien que mal, des ajustements au quotidien. Les situations familiales de plus en plus exigeantes et difficiles et l'éclatement de plusieurs familles suffisent à démontrer que les parents sont à la limite de leur capacité de s'adapter.

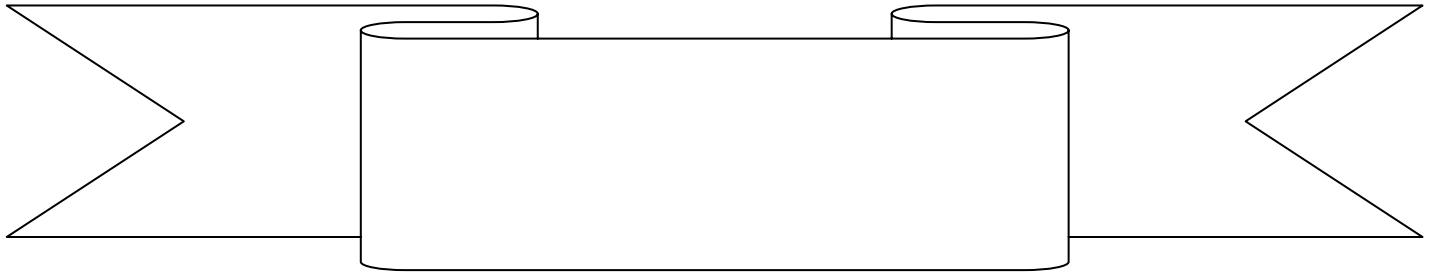
Cet état de fait doit amener la société à réfléchir sur l'importance de la qualité du milieu de vie pour les familles. Ces dernières ont besoin de temps au quotidien! Parler des temps, c'est aborder l'ensemble des sujets de nos vies quotidiennes dans leurs multiples facettes : rythmes de travail, temps des loisirs, participation à la vie de la cité, mobilité des enfants, l'école, le péri et l'extra-scolaire, l'intergénérationnel, les horaires et l'accessibilité des piscines, bibliothèques, musées, mairie... les modes de déplacement, les inégalités sociales ou d'urbanisme... la diversité de la vie même. » (Marie-Pier Martinet, Temps de la Ville, Temps de la Vie.)

D'ailleurs, le ministre de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille a été à même de découvrir, récemment, l'expérience des « bureaux du temps » lors de sa visite à Paris. Ce concept, qui est une application concrète, demeure une avenue intéressante qui rejoint les objectifs ci-haut mentionnés. Nos recommandations 10 et 11, du présent document, s'inscrivent dans la volonté du Carrefour d'intervenir en cette matière.

Le soutien aux familles est une valeur collective que nous devons placer très haut dans notre échelle de valeurs et le Carrefour apprécie que le gouvernement du Québec se fasse le leader en cette matière. À travers cette consultation sur la conciliation travail-famille, le gouvernement du Québec fournit une occasion privilégiée de réflexion portant sur le quotidien des familles. Mais, au-delà de ce dossier, à portée économique et sociale, il y a la quête du bonheur et de relations familiales harmonieuses pour une majorité de familles québécoises. Ne l'oublions pas!

Octobre 2004

Pol familiale/ concil travail-famille/ vers une politique gouver.doc



***Déclaration
sur l'importance du temps pour les familles***

La déclaration sur l'importance du temps pour les familles est mise de l'avant par l'Organisation mondiale de la famille (OMF), Région nord-américaine, et par le Carrefour action municipale et famille du Québec. Elle se fonde sur les nombreux constats mis en évidence à la Conférence nord-américaine sur la famille, tenue à Longueuil, Québec, du 23 au 26 mai 2003, et dont le thème était : « Du temps pour la famille, c'est l'affaire de tous ».

Constats fondamentaux

Nos sociétés ont trop longtemps pensé que la vie de famille allait de soi et que la capacité d'adaptation des familles à l'organisation sociale était sans limites. Dans ces circonstances, l'harmonie de la vie familiale devient extrêmement difficile, ce qui compromet par le fait même la qualité des relations familiales.

Le milieu familial lui-même est en mutation : les rôles et les activités s'y modifient dans un effort pour s'adapter aux réalités de sociétés en pleine évolution; les modèles familiaux changent; les relations entre les générations se transforment; les membres de la famille cherchent à concilier dans un équilibre raisonnable épanouissement personnel et obligations familiales.

La pression exercée par l'économie mondiale sur l'économie locale entraîne la modification des milieux de travail, la réduction et même l'abandon des mesures et des programmes sociaux, nécessaires au développement normal des familles. Ces problèmes devraient amener les divers paliers de gouvernement à chercher des solutions qui tiennent compte des besoins et du rôle social des familles.

Réaliser des changements

Jusqu'ici, ce sont souvent les familles qui ont fait les frais de ces transformations. Cette situation est d'autant plus inquiétante considérant que la diminution de l'aide et du soutien aux familles crée, à moyen terme, des problèmes difficiles à gérer, tant pour les familles elles-mêmes que pour la société dans son ensemble. Il importe donc de susciter, sans tarder, une réaction collective pour procurer aux familles, et aux parents en particulier, le soutien nécessaire pour leur permettre d'assurer un bon équilibre entre leur vie familiale et leur vie sociale. L'action en faveur des familles doit, de ce fait, être considérée comme un investissement collectif, essentiel à tout programme de développement durable.

Poser les fondements d'une politique familiale

L'établissement d'une politique familiale repose sur la reconnaissance des principes suivants :

- Reconnaître la famille comme premier milieu de vie de l'enfant.
- Réaffirmer le droit des parents en tant que premiers responsables des enfants à être reconnus comme des acteurs importants dans toutes initiatives qui concernent les familles.
- Déterminer les responsabilités individuelles et collectives en ce qui concerne le bien-être et l'épanouissement des familles.

- Évaluer à tous les niveaux d'intervention mais, en particulier, dans les communautés locales, l'impact des actions et mesures sociales, économiques et politiques sur la vie des familles.
- Favoriser le développement de liens de solidarité entre les familles et en faveur des famille.

Reconnaître les « temps de la vie quotidienne » de la famille

La vie quotidienne d'une famille se partage en plusieurs plages qui marquent les temps de la vie quotidienne qui ont chacune leur importance dans « l'économie familiale ». On pourrait ramener à six le nombre de ces plages de temps.

- Temps des relations familiales et intergénérationnelles, marqué par les relations interpersonnelles au sein de la famille;
- Temps du travail rémunéré, occupé par les fonctions exercées dans le cadre d'un emploi;
- Temps des tâches familiales et domestiques, nécessaires au bon fonctionnement de la famille;
- Temps de l'éducation scolaire, consacré aux relations famille/école;
- Temps du loisir et de la culture, dont l'objet est l'épanouissement personnel des membres de la famille;
- Temps du civisme, consacré à l'engagement social.

Une politique familiale globale pour concerter les actions en faveur des familles

Pour harmoniser et vivre pleinement les temps de la vie quotidienne, il devient impérieux que les différents acteurs, touchés par ces divers temps, se concertent pour réaliser une approche transversale, c'est-à-dire décloisonnée et coordonnée pour réaliser les actions et les initiatives en faveur des familles.

Pour atteindre ce résultat, une politique familiale globale se révèle le moyen à privilégier. Cette politique familiale globale, prônée par l'Organisation mondiale de la famille, suppose les conditions préalables suivantes :

- Volonté politique cohérente et coordonnée, traduite en un plan d'action concertée.
- Participation de tous les acteurs : gouvernements à tous les niveaux, organisations non gouvernementales, entreprises privées, organismes de recherche et d'experts, y compris les familles elles-mêmes. Cette mise en commun des ressources implique le développement de programmes d'éducation, la structuration conséquente des communications et un travail de coordination réalisé au moyen de rencontres planifiées de ces divers acteurs.
- Approche des problèmes et des solutions sur une base intersectorielle et interdisciplinaire.
- Création d'une culture de partenariat et de coopération qui implique le respect des droits, la tolérance, la solidarité et une interaction étroite, notamment entre gouvernements et ONG.
- Allocation de ressources suffisantes.
- Mise en place des services et des infrastructures nécessaires.
- Accès du personnel professionnel et bénévole à une formation adéquate.
- Constitution de bases de données contenant les éléments dûment observés des problèmes touchant particulièrement les familles.
- Élaboration de programmes de recherches à partir de ces données.

Développer une culture de société axée sur la famille



360, rue Lawrence, bureau 2300
Greenfield Park (Québec) J4V 2Z4
Téléphone : (450) 466-9777 Télécopieur : (450) 466-6838
Courriel : info@carrefourmunicipal.qc.ca

La présente déclaration pourra trouver sa pleine justification à la condition que se développe une culture de société axée sur la famille. La communauté naturelle qu'elle représente doit devenir un cadre de vie à partir duquel nos sociétés vont se bâtir.

Cette déclaration doit être déposée auprès de toutes les instances où se prennent des décisions qui ont un impact sur « les temps de la vie quotidienne » des familles : communautés locales, régionales, nationales et internationales. Les promoteurs de cette déclaration vont faire le nécessaire pour en saisir les Nations-Unies afin que cette assemblée des nations puisse faire sienne cette déclaration et que ses pays membres la reprennent à leur compte dans leur pays respectif afin d'obtenir une adhésion forte de tous les milieux de vie de leur société.

mai 2003